

## Burundi : la gestion des gisements miniers "émaillée de difficultés" en 2016

@rib News, 02/02/2017 – Source Xinhua La gestion des gisements miniers au Burundi a été émaillée de difficultés en 2016 à cause de la persistance de l'exploitation "artisanale" des minerais, a reconnu mercredi Côme Manirakiza, ministre de l'Energie et des Mines (MEM). "Au Burundi comme sous d'autres cieux, la gestion des exploitations artisanales minières, est un casse-tête. Car, les exploitants travaillent en désordre ; ce qui pose problème au niveau de leur encadrement dans un environnement burundais où des exploitations bien structurées de type industriel, sont encore en quantité infime", a-t-il fait remarquer.

La mise en place de l'Office Burundais des Mines et Carrières (OBM) créée en juin 2016 et devenue opérationnelle en octobre dernier, est le nouveau porteur d'espoir pour "mettre fin au chaos" en la matière. Car, a-t-il souligné, avec cette nouvelle structure, la vigilance est de mise pour assurer un suivi régulier et coordonné des exploitations minières dispersées sur un territoire burundais, couvrant une superficie de 27.834 kilomètres carrés. De la sorte, a-t-il insisté, un "contrôle étroit" des exploitations minières sur terrain, va inciter et convaincre celles-ci à s'acquiescer régulièrement des paiements des taxes ad hoc au profit du trésor public burundais. Dès lors, a signalé le ministre, au cours de l'année passée, le paiement des taxes et redevances minières des opérateurs dans le secteur minier et carrier, a permis le recouvrement des recettes estimées à 1.879.814.496 FBU (environ un million de dollars) au profit du trésor public. Dorénavant, a-t-il promis, c'est qu'en s'appuyant sur l'expertise de l'OBM, en 2017, les autorités minières vont "beaucoup s'efforcer" pour que les permis d'exploitation minière soient délivrés "sans aucune opacité" et dans des endroits "bien définis" en veillant à la protection de l'environnement. Le ministre Manirakiza s'est dit heureux de constater qu'avec les quelques mois d'existence de l'OBM, le gouvernement burundais parvient aujourd'hui à "traquer ceux qui sont attrapés en flagrant délit de fraude minière ; lesquels sont déférés immédiatement devant les cours et tribunaux pour être jugés toutes affaires cessantes dans le cadre des procédures de flagrance". Dans ce cadre, a-t-il précisé, en 2016, l'appareil judiciaire a pu incarcérer 11 individus présumés auteurs de fraude et d'exploitation illégale des minerais, dans le sens de "juguler les interférences malveillantes en la matière, enregistrées par ici par là". En revanche, il a reconnu que le projet d'exploitation du gisement du nickel de Musongati dans la province de Rutana frontalière de l'ouest de la Tanzanie, "tard encore à se matérialiser" parce que sa réalisation effective nécessite préalablement la mise en place des infrastructures connexes. En attendant, a-t-il annoncé, le Burundi pourra au quatrième trimestre 2017, lancer les travaux d'exploitation des "terres rares", un gisement minier découvert dans la localité de Gakara relevant de la province de Bujumbura-rural, située au sud-est de la Mairie de Bujumbura.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});